

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 21 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un novembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14

Date de convocation : 14 novembre 2025

Présents : Jean-Luc TRICOT, Sylvia MAILLOT, Samuel GONNON, Sandrine JORLAND, Pascal MARUEJOULS, Nathalie COUTURIER, Laetitia SOULIER, Jérôme LEBEAU

Absents: Stéphane MOTTET (pouvoir à Samuel GONNON) , Claudia BALAVOINE, Pascal LEQUIEN (pouvoir à Pascal MARUEJOULS), Dimitri FONCLAUD (pouvoir à Laetitia SOULIER) , Dejan STAMENKOVIC, Bertrand MARION (pouvoir à Jean Luc TRICOT)

Secrétaire de séance : Laetitia SOULIER

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 17 octobre 2025, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

OUVERTURE D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR TUILAGE REMPLACEMENT SECRETARIAT DE MAIRIE

Le poste de secrétaire générale de mairie est ouvert aux agents des catégories A, B et C (délibération 2022-26). Pour assurer le remplacement de la secrétaire actuelle qui quittera son poste fin avril 2026, une vacance de poste a été déclarée au centre de gestion, et Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste temporaire pour le tuilage et la formation.

Après délibération le conseil municipal valide la création du poste temporaire.

CONTRIBUTION SIBA

La contribution définitive de la commune aux charges du SIBA (érosion, logiciels) pour l'année 2025 nous a été notifiée et s'élève à 5728 euros.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut être fiscalisée ou inscrite au budget de la Commune et versée directement au syndicat.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser cette somme de 5728 euros.

CONVENTION SANTE ET PREVOYANCE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Monsieur le Maire précise que cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025. Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité. La commune avait déjà mis en place cette garantie avec une participation de 12€ par agent (le minimum étant de 7€) en 2025.
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 euros brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

L'adhésion aux contrats est facultative pour les agents.

Le centre de gestion a effectué un appel d'offre et nous propose d'adhérer à leur convention pour 5 ans (2026-2031). Les tarifs proposés par les assureurs sont encadrés durant la période citée.

- Pour le risque prévoyance, l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM. Le taux de cotisation est de 2.05% du traitement de l'agent et 100 € de frais par an à payer par la commune.
A l'avenir le contrat sera obligatoire pour tout agent et la collectivité devra payer 50% de la cotisation.

Pour le risque santé, l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale. Les cotisations varient selon le nombre de personnes qui adhèrent. (1 personne ou une famille avec enfants par exemple). Des frais de 100 € sont facturés à la commune.

Le projet de délibération a reçu un avis favorable du comité social territorial.

Le conseil municipal, après délibération, valide :

- l'adhésion à la convention du CDG (100€ par an) pour la prévoyance avec une participation de 12€ par agent
- après étude auprès des agents, il s'avère que l'adhésion à la convention du CDG est moins intéressante pour le contrat santé. Aussi, une participation de 20€ par agent sur justificatif de contrat labellisé est validée.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE REALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire expose les termes de cette convention entre la commune et la société SERL ENERGIE PROXIMITE (filiale de See You Sun). Elle a été étudiée par plusieurs personnes et il en ressort qu'il faudra demander le rajout :

- de la mise en place des éclairages sous les 3 terrains et la moitié du boulodrome aux conditions imposées par la loi au niveau de la puissance et de la fréquence.
- Une annexe 3 qui concerne l'offre photovoltaïque sur le projet de Belmont
- Une annexe 4 sur la manifestation d'intérêt spontanée pour le développement d'ombrières photovoltaïques
- Et si possible prévoir une pénalité de 500€/jour si les terrains étaient inutilisables suite à des intempéries et un arrêt de la centrale.
- Page 6 —« en cas de sinistre total ou partiel ne permettant pas la poursuite de l'activité de la société bénéficiaire dans des conditions économiques raisonnables, la convention prendra fin sans indemnité de part et d'autres ». Nous allons demander à ce que la centrale soit remise en état de fonctionnement .

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à négocier ces points et à signer la convention dès que toutes les modalités seront conformes à la demande de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET OMBRIERES AUX VARENNES

La convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire est en cours de validation.

L'implantation du futur poste de distribution a été validé (longueur 2.54, hauteur 2.56m, enfoui au sol sous 1 m) et se situera à côté du parking à proximité du boulodrome.

AFFECTATION DES LOGEMENTS DISPONIBLES

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées pour l'affectation des logements disponibles sur la commune, à savoir 3 T4, dûes à des problèmes de personnel chez Deux Fleuves Habitat et la nécessité de présenter 3 dossiers pour statuer.

Un logement T4 a été attribué la semaine dernière à une famille avec 3 enfants.

Un autre logement devrait suivre dans le mois pour une autre famille de 3 enfants.

REMPLACEMENT DES ARBRES AU CIMETIERE

Monsieur le Maire signale que 2 arbres ont été cassés par le vent sur la place dans le cimetière, et propose de les remplacer, après avoir consulté Claudia Balavoine, par des chênes, ainsi que planter un olivier dans le nouvel îlot de cavurnes. Le coût est de 777.87€.

Le conseil municipal valide la proposition.

CCBPD

PLUi : les communes n'ont pas encore toutes pris de délibération mais les retours sont pour le moment à 50% pour et contre.

Le projet de budget de l'Etat va impacter financièrement le budget de la CCBPD à hauteur de – 109 000 € et celui de la commune par une baisse de dotations de – 5300 €.

Programmation des logements PLH ou PLHi : la gouvernance dépend de plusieurs structures dont le SCOT (à horizon 2045) et le DOO qui reprend les prescriptions et recommandations en matière de consommation foncière, de nombres de logements, de types de logements et de densité.

Sur le périmètre de la CCBPD, 7400 logements doivent être réalisés d'ici 2045, et la répartition est définie par la CCBPD selon la polarité : 40% pour Villefranche (4800 logements) par exemple.

Les communes rurales devront réaliser 30% de logements groupés ou collectif et 70% en individuel, avec une densité de 20 logements à l'hectare. Par ailleurs, un minimum de 10% de logements aidés sera obligatoire pour toutes les communes et 25% pour les communes de +3500 habitants.

Le PLH nous donnera le nombre de logements par commune.

Le PLU de Belmont devra être révisé avant 2028 et nous devrions être accompagnés par URBA LYON.

MISE EN PLACE BUDGET 2026

Monsieur le Maire propose de commencer à travailler sur le budget 2026, à savoir les dépenses déjà connues à ce jour.

Il conviendra également d'estimer le coût de l'élagage d'arbres aux Varennes, de prévoir le remplacement d'un poteau d'incendie chaque année.

ORGANISATION ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réserver dès maintenant une plage de 2 heures pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIEVA

Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances d'un accident dont un agent a été victime le 28 octobre dernier.

Le SIEVA a mis en place des autorisations spéciales d'absence pour ses agents, ainsi que la prise en charge financière à hauteur de 15€ pour les garanties prévoyance et 20€ pour la santé dans le cadre de la labellisation.

Le SIEVA réalise chaque année 2 millions d'euros d'investissement de travaux. Deux réservoirs sont actuellement en réfection, celui du Chevronnet et de Rotaval pour un coût de 700 000 €.

Qualité de l'eau : au niveau des PFAS, l'eau produite au Jonchay est conforme à la réglementation mais de nouvelles valeurs guide apparaissent depuis cette année imposant un suivi régulier car nous observons des dépassements.

L'exploitation des 3 champs captants permet de limiter au maximum les teneurs en pesticides et de rester conforme à la réglementation.

La pollution au tétrachloroéthylène sur le champ captant de Quincieux est maîtrisé grâce à l'action de dépollution du puits 13 et les teneurs respectent les limites de qualité réglementaires.

COMMISSION ANIMATION

Le marché de Noël, en collaboration avec le Sou des Ecoles, a lieu le 29 novembre 2025 de 10h à 18h, sur la place Sophie Poncet et salle JB Lacroix. A ce jour 23 exposants sont recensés pour un linéaire de 63 mètres dont 30 dans la salle JBL La décoration du village se fera dès 8h30. Des balades en poney seront proposés de 15h à 17h et un conteur sera présent à 14h, salle Decotton. Un foodtruck proposera des boissons et petite restauration. Le Sou des Ecoles proposera des crêpes et une vente de lumignons sera réalisée.

COMMISSION COMMUNICATION

Le bulletin municipal sera livré le 11 décembre à St JEAN qui organise la soirée des annonceurs à Fossilea le 19 décembre à 19h.

COMMISSION PETITE ENFANCE

Les demandes d'attribution de places en crèche sont en baisse.

2 MAM ont vu le jour à Marcy sur Anse et Chamelet et ont bénéficié d'une subvention de la CCBPD. Des travaux de regroupement de crèches à Chessy sont en cours, ainsi qu'un projet de micro crèche à Marcy.

Une journée sur le thème des troubles de l'apprentissage chez l'enfant sera organisée à l'automne 2026.

EVACUATION EAUX VOIRIE

L'objectif est de limiter l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau unitaire afin d'éviter les débordements et la pollution.

Des prises de mesures sur la voirie seront réalisées afin de mieux gérer ces eaux (regard, caniveaux, grilles) sur le chemin des Pierres, chemin des Ecoles, allée des Buis, allée des Chênes, et à la Vieille Ferme. Des devis seront réalisés.

CONTROLE DES JEUX

La société VERITAS effectuera les contrôles des jeux les 2-3 décembre.

La cérémonie des Vœux se déroulera le vendredi 23 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Prochain conseil d'adjoints le vendredi 5 décembre 2025 à 18h45
Prochain Conseil Municipal le vendredi 12 décembre 2025 à 19h30